

VOTRE CONTACT

Marion Izquierdo
03 81 21 29 63
marion.izquierdo@doubs.com

Le classement des meublés de tourisme

Le classement en étoiles des meublés de tourisme est une garantie officielle de qualité de service et de confort.

- Une qualification nationale portée par le ministère en charge du tourisme.
- Un référentiel adapté aux exigences des clientèles intégrant des critères de confort, d'équipement et de services.
- Une gamme de classement de 1* à 5***** donnant une indication fiable sur le niveau de confort et de services.
- Les étoiles, un repère commercial reconnu à l'international.

Attention : pour mémoire, les labels privés ne sont pas un classement !



Les bonnes raisons de faire classer ma location

Je rassure mes clients et je gagne en visibilité

Je me différencie des autres locations en apportant à mes clients une garantie officielle de qualité.

Je bénéficie d'une promotion accrue

Je suis mieux valorisé par les structures de promotion touristique de la destination ainsi que par leurs partenaires publics et privés.

J'accède à des services et outils

J'accède à d'autres démarches de qualité (Accueil Vélo...) et à des services proposés par les structures de développement touristique de la destination (aide à la commercialisation, newsletters, ateliers, réductions...).

Je peux accepter les chèques vacances

J'accède à un potentiel de plus de 9 millions de personnes bénéficiaires des chèques vacances.

Je paie moins d'impôts

Je bénéficie d'un abattement fiscal majoré.

Tarifs

Avec Doubs Tourisme :
150 € / visite pour un classement valable 5 ans Tarif dégressif pour un 2e meublé visité le même jour à la même adresse (120 € par meublé supplémentaire).

Tarif promotionnel de 120 € pour les structures "Motards, Bienvenue !"

Le coût de la visite est vite rentabilisé grâce à l'abattement fiscal majoré.

Les + de Doubs Tourisme

- ⊕ Un accompagnement personnalisé. Si besoin, une évaluation préalable gratuite du niveau de classement de votre hébergement (audit à blanc).
- ⊕ La possibilité d'effectuer la demande de classement (et paiement) en ligne : <https://doubstourisme.jeclassemalocation.com>

5 étapes pour décrocher les étoiles

- 1 Je commande une visite auprès d'un organisme agréé ou accrédité par le Comité français d'accréditation (Cofrac). *Tarif des visites sur demande.*
- 2 Je reçois un professionnel qui réalisera la visite de ma location, en ma présence ou celle de mon mandataire.
- 3 Je reçois sous 30 jours maximum le rapport de visite avec la proposition de décision de classement.
- 4 Je dispose d'un délai de 15 jours pour éventuellement refuser la décision. Au-delà de ce délai, le classement est acquis.
- 5 Mon classement officiel est prononcé pour une durée de 5 ans.



Avantages fiscaux liés au classement (régime micro BIC)

Meublés de tourisme classés :

Abattement forfaitaire de 50 % sur les revenus à percevoir en 2025, avec un plafond abaissé à 77 700 €.

Meublés de tourisme non classés :

Abattement forfaitaire de 30 %, avec un plafond abaissé à 15 000 €.

Il convient cependant de rester vigilants car le Gouvernement pourrait modifier ces nouvelles dispositions fiscales dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2025 qui devrait prochainement être définitivement adopté.